

L'accès aux vacances des 5-19 ans en 2004 : des inégalités croissantes

En 2004, **25,5 % des 5-19 ans**, soit 2 800 000 enfants et jeunes, **ne sont pas partis en vacances** (plus de 4 nuits consécutives). Parmi eux, 73 %, soit **2 000 000 de 5-19 ans ne se sont pas déplacés au moins deux nuits de suite ou en week-end**.

On ne dispose pas de données comparables sur les déplacements de courte durée pour 1999. En revanche, on observe une baisse du taux de non partants : **en 1999, 28,2 % des 5-19 ans étaient privés de vacances**.

La proportion d'enfants et de jeunes privés de vacances s'est donc réduite entre 1999 et 2004, les inégalités se sont creusées. L'écart entre les deux extrémités de l'échelle des revenus s'est creusé. Le taux de non partants dans la tranche la plus basse (moins de 9 000 € en 2004 et moins de 45 000 F en 1999) a augmenté de 8 points (38 à 46 %) alors qu'il est passé de 4.2 à 2.7 % pour les revenus les plus élevés (plus de 68 000 € en 2004 et plus 450 000 F en 1999). Les non partants sont également de plus en plus nombreux dans les familles à revenu médian (22,5 % en 1999 et 27,5 % dans la tranche de revenu de 23 à 27 000 € annuel).

Pour un million d'enfants et de jeunes vivant dans un ménage à revenu annuel inférieur à 12 000 € l'accès aux vacances s'avère particulièrement difficile et jusque 27 000 € (soit 53 % des 5-19 ans), le taux de non partants reste supérieur à la moyenne.

Le départ des enfants reste très fortement dépendant de celui des parents, en raison notamment d'un modèle dominant qui est celui des vacances familiales, mais également des ressources économique des ménages qui leur permettent ou pas de faire partir leurs enfants. L'impact des aides s'avère fortement déterminant. En bénéficiant augmente en effet d'un tiers les chances de partir. De plus elles permettent de compenser l'effet du non départ des parents : de 31 % de partants quand les parents ne bénéficient pas de vacances, on atteint 75 % si la famille a une aide¹. Mais ces aides concernent seulement 20 % des 5-19 ans, la majorité provenant des comités d'entreprise (14.6 % des 5-19 ans) puis des CAF (4.8 %). Elles se révèlent insuffisantes pour compenser les inégalités au départ mais également celles qui marquent les différents types de pratiques.

L'accès aux vacances familiales s'avère en effet également dépendant des conditions socioéconomiques des familles. Les départs sans les parents concernent la moitié des jeunes vacanciers. Liés à l'âge, ces séjours constituent certes un mode d'apprentissage de l'autonomie. Mais ils prennent un sens et un contenu différent selon qu'ils complètent ou compensent des vacances familiales empêchées. Les enfants et les jeunes qui cumulent vacances en famille et sans les parents partent notamment deux fois plus fréquemment en séjour collectif (31 %) que ceux dont les vacances se déroulent exclusivement sans leurs parents (15 %)².

Les séjours collectifs ne semblent en effet plus permettre aux enfants défavorisés d'accéder aux vacances. Leur fréquentation, liée à l'âge et au niveau d'études des parents, est avant tout dépendante du revenu de la famille. Là encore les aides ont rôle déterminant mais elles restent insuffisantes pour permettre une réelle mixité sociale dans ces séjours.

Associées au départ dans notre imaginaire social, les vacances constituent un modèle dominant et une pratique majoritaire. **Ne pas partir constitue alors une forme d'exclusion d'autant que l'on valorise par ailleurs l'apprentissage de la mobilité**. Cette exclusion est fortement ressentie par les enfants. Ne pas pouvoir passer une semaine de vacances par an en dehors de chez soi est en effet la

privation la plus durement ressentie, selon les résultats d'une étude anglaise sur la pauvreté des enfants³.

Se pose alors la question du droit aux vacances des enfants et des jeunes et des leviers possibles pour favoriser ce droit. Nous avons vu l'impact déterminant des aides sur le départ, mais également sur la fréquentation des séjours collectifs.

Se pose également la question du mode de vacances et des expériences vécues par les enfants. Les vacances sans ses parents, chez des parents, des amis, les grands-parents, peuvent constituer un moment privilégié pour resserrer les liens familiaux, tester son autonomie dans un cadre familial. Mais qu'en est-il quand il s'agit non pas d'un choix, mais d'une solution par défaut ? Doit-on laisser les séjours collectifs, les colos, devenir un mode de vacances réservé aux enfants issus des familles les plus aisées et les plus diplômées. Pourtant, les familles, nous l'avons montré dans une étude précédente, ont une image positive de ces séjours. Elles expriment également des attentes fortes à leur égard, attentes centrées sur des aspects éducatifs.

La question de l'accès aux vacances, du droit aux vacances est loin d'être secondaire ou futile. C'est de cohésion sociale dont il s'agit à travers ces données récentes. A l'ensemble de partenaires de s'en saisir : pouvoirs publics, CAF, comités d'entreprise, collectivités locales, associations organisatrices de séjours...

Développer une politique d'aide au départ

L'analyse des données issues de l'enquête réalisée par l'INSEE et la Direction du Tourisme en 2004 sur les vacances¹ permet de dégager plusieurs propositions visant à réduire de manière significative les inégalités en matière d'accès aux vacances des enfants et des jeunes. Les résultats concernant les aides au départ, les caractéristiques de leurs bénéficiaires et leur impact sur les pratiques soulignent l'importance de disposer d'un outil d'observation national sur le sujet et de développer une politique d'aide au départ concertée, élargie et plus équitable.

1. **Mettre en place un outil d'observation national** qui permette de recueillir des données sur l'ensemble des aides au départ existant sur le territoire (CAF, comités d'entreprise mais également collectivités locales, associations, ANCV etc...) et leur impact sur le départ en vacances des enfants. On manque en effet, nous l'avons souligné, de données statistiques sur l'intervention des collectivités locales et associations, en matière d'aide directe mais également de participation financière au coût des séjours. Il apparaît essentiel au vu des résultats de notre étude que des enquêtes nationales interrogeant un échantillon représentatif de la population, comme celle réalisée en 2004 par l'INSEE et la Direction du Tourisme, soient conduites régulièrement de manière à disposer d'indicateurs fiables sur l'évolution de l'accès aux vacances et aux différents types de séjours. Afin de pouvoir recueillir des données prenant en compte la diversité des pratiques en matière d'aide ou de type de séjours², la conception de ces enquêtes pourrait s'appuyer sur l'ensemble des acteurs concernés.
2. **Développer une politique concertée entre les différents acteurs, au niveau national mais également au niveau des territoires** afin que l'intervention de chacun soit coordonnée et adaptée aux spécificités des régions ou départements. Rappelons en effet que le taux de non partants varie de 41 % à 13 % selon les régions. L'action des CAF et celle des comités d'entreprise ne s'équilibre pas mais se cumule pour privilégier certaines régions qui ne sont pas pour autant les plus en difficulté en matière d'accès aux vacances.

¹ avec les réserves que nous avons déjà indiquées concernant les données recueillies notamment sur la contribution des collectivités locales, des associations et le calcul des quotients familiaux.

² Outre les limites, déjà soulignées, concernant les questions posées aux familles sur les aides, rappelons également que l'enquête vacances 2004 n'interrogeait pas les familles sur les départs des enfants en séjour collectif, l'OVLEJ a dû reconstruire cette variable (bulletin n° 17).

3. **Favoriser l'accès effectif aux aides des enfants et jeunes qui en sont potentiellement bénéficiaires** : seuls 11 à 12 % des enfants et les jeunes situés dans les tranches les plus basses de quotient familial, ciblées par toutes les CAF, bénéficient d'aide alors que près de la moitié d'entre eux ne partent pas.
4. **Permettre aux enfants et jeunes des familles à revenu médian (23 à 27 000 €) de bénéficier d'aide**, la moitié de ceux-ci se situent à un niveau de quotient familial (562 à 770 €) qui dépasse le seuil d'intervention des CAF et ceux (80 %) qui n'ont pas accès aux aides des Comités d'entreprise connaissent un taux de départ inférieur à la moyenne. De plus, leur accès aux vacances est devenu plus difficile sur les cinq dernières années mais également sur les deux dernières décennies. La tranche de revenu médian est celle qui a vu la proportion de non partants augmenter le plus fortement entre 1999 et 2004 après les tranches de revenu les plus basses (bulletin n° 17). Au vu des résultats d'une enquête menée par l'INED et le CERC en 1981, cette détérioration serait plus ancienne : entre 18 et 27 000€ annuels le taux de départ des 5 à 16 ans était en 1981 de 75 %³, 1999 de 71 % et en 2004 de 70,4 %⁴. C'est la réduction la plus forte enregistrée pour cette période sur les différentes tranches de revenu⁵.
5. **Favoriser un accès équitable aux aides au départ** : au-delà d'un quotient familial de 685 mais surtout de 851 €, on peut en effet s'interroger sur la pertinence de ces aides dans le cadre d'une politique sociale visant à favoriser les vacances du plus grand nombre d'enfants. On comprend que les aides des Comités d'entreprise bénéficient à l'ensemble des salariés. Mais on peut se demander si la masse financière aujourd'hui attribuée à des enfants qui partiraient qu'ils aient ou pas une aide, ne pourrait être répartie de manière à favoriser un accès plus équitable aux vacances.
6. **Favoriser le départ d'un plus grand nombre d'enfants : pour atteindre un taux de départ équivalent dans l'ensemble des tranches de quotient familial (74,5 %), il faudrait pouvoir faire partir 550 000 enfants et jeunes de 5 à 19 ans supplémentaires**. La tranche de quotient familial inférieur à 333 € concentre 40 % d'entre eux, un quart est situé entre 333 et 426 € et plus d'un tiers se répartit entre 426 et 770 €. On pense à l'intervention des CAF qui concerne seulement 4,8 % des 5-19 ans en 2004. Celle des comités d'entreprise bénéficie à 14,6 % de cette population, soit 17,6 % des enfants de salariés de collectivités locales, d'entreprises publiques ou nationales et du secteur privé alors que selon le Conseil National du Tourisme (2004) le taux de couverture des salariés hors fonction publique est de 32,7 % (source DARES 2004).

Il apparaît essentiel, si l'on veut développer un accès équitable aux vacances pour un plus grand nombre d'enfants et de jeunes, de mettre en place une réflexion collective sur ces différents axes autour d'un objectif de mise en place d'un droit commun d'accès aux aides et au départ. L'observation et la concertation sur les besoins des territoires et des populations cibles pourraient être associées dans le cadre de dispositifs rassemblant sur un territoire les différents acteurs et offrant en même temps aux familles un lieu d'information sur les aides et les types de séjours.

Isabelle Monforte

Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes

³ L. Toulemon, C. Villeneuve-Gokalp, *Les vacances des enfants*, *Population*, n°6, 1988, INED, pp. 1065-1087.

⁴ Nous avons repris les données de l'enquête vacances 2004 sur la tranche d'âge 5-16 ans afin de pouvoir comparer les résultats à ceux de l'INED.

⁵ Sur la question de l'évolution des pouvoirs d'achat moyens et médians, voir L. Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, Seuil, 2006 et C. Landais, *Les hauts revenus en France (1998-2006), une explosion des inégalités*, Paris School of Economics, Juin 2007.